

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SO-
CIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE
JEUDI 7 MARS 1996, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur René Charette, conseiller suppléant
Monsieur André Choinière, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Andrée Garon, conseillère
Monsieur Jean-Claude Jalbert, conseiller suppléant
Monsieur Gilles Plante, conseiller
Monsieur André-Guy Trudeau, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant (remplacé par monsieur
Jean-Claude Beaudoin)
Madame Renée Legendre, conseillère (remplacée par monsieur René
Charette)
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller

Monsieur Bernard Roy, coordonnateur à l'aménagement assistait également
à la séance à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 1996
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Dépôt des états financiers pour l'année 1995
7. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
 - 7.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlements d'emprunts
numéros 1598 et 1599
8. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février du Comité
consultatif d'aménagement
9. Avis de conformité : plans et règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Carignan : règlement numéro 198-4 modifiant le plan
d'urbanisme



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

9.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand :

- . règlement numéro U-120-31 modifiant le règlement de zonage
- . règlement numéro U-110-3 modifiant le règlement de régie générale

9.3 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville :

- . règlement numéro Z.15-1A-31 modifiant le règlement de zonage
- . règlement numéro C.15-2A-4 modifiant le règlement de construction
- . règlement numéro 1603 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

9.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-50 modifiant le règlement de zonage

10. Panneaux réclames : demande de modification du schéma

11. Nomination du représentant de la ville de Carignan au sein du C.C.A.

12. S.A.J.E. de La Vallée du Richelieu

13. Campagne de promotion et de sensibilisation au recyclage

14. Création d'une SOLIDE : adoption du règlement relatif à la participation à un fonds d'investissement

15. Consultation du B.A.P.E. : gestion durable et responsable des matières résiduelles

16. Affaires publiques

17. Divers

18. Clôture de la séance

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le préfet déclare la séance ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante**

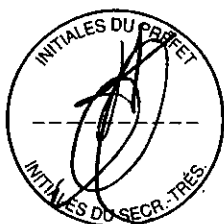
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

10.1 Modification au Schéma d'Aménagement : recommandation du C.C.A.

15.1 Mise en place du ministère d'État à la Métropole

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

96-03-053



No de résolution
ou annotation

96-03-054

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 1996**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière**

**ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 1996
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

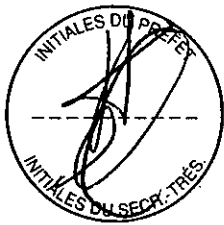
- 96-041 23-01-96 Avis public de la M.R.C. LES MASKOUTAINS, relativement au bureau des délégués ayant adopté le règlement numéro 950-21 pour les branches numéros 41 et 42 de la rivière Amyot.
- 96-042 23-01-96 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés. M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 5497-95 sur les négociations relatives au transfert de responsabilités dans le cadre de la décentralisation, pour appui des M.R.C. de la Montérégie.
- 96-043 23-01-96 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés. M.R.C. HAUT-RICHELIEU, transmettant la résolution numéro 5535-95, relativement à l'Agence de mise en valeur de la forêt privée pour la Montérégie - Délégué.
- 96-044 23-01-96 Lettre de MADAME JOHANNE GAOUCETTE, dir. gén., M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA, transmettant la résolution numéro 96-01-004, relativement à la création de l'Agence régionale de protection et de mise en valeur de la forêt privée en Montérégie.
- 96-045 23-01-96 Lettre de MADAME KATHLEEN CARRIÈRE, dir. rég. environnement, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC, nous informant des projets réalisés sur notre territoire, au cours du mois de décembre 1995.
- 96-046 24-01-96 Lettre de MADAME CLAIRE CÔTÉ, dir. gén., VILLE DE CARIGNAN, transmettant le projet de règlement numéro 198-4.
- 96-047 24-01-96 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'entrée en vigueur des règlements numéros U-120-28 et U-120-29, conformément à l'article 234.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 96-048 24-01-96 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, transmettant le règlement numéro 647, relatif à la circulation des camions et véhicules outils.
- 96-049 24-01-96 Lettre de MADAME LUCILLE ROSS-VINCELLI, sec.-trés., M.R.C. DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE, transmettant la résolution numéro 95-161, concernant la dénonciation, adoption de la Loi 102, plan de transport sur le territoire de la grande région de Montréal.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

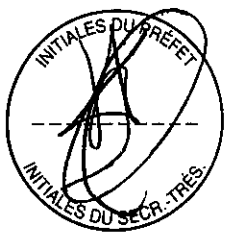
- 96-050 26-01-96 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant pour avis du Conseil de la M.R.C. les règlements d'emprunts numéros 1598 et 1599.
- 96-051 26-01-96 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, adressée à MONSIEUR HONORIUS CHARBONNEAU, maire, MONT-SAINT-HILAIRE, relativement à la Corporation touristique de la Vallée du Richelieu.
- 96-052 26-01-96 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du règlement numéro 324 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 96-053 26-01-96 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du règlement numéro 325 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 96-054 26-01-96 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du règlement numéro 326 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 96-055 26-01-96 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du règlement numéro 327 de la Paroisse de Saint-Denis.
- 96-056 26-01-96 Lettre de MADAME CAROLINE POULIOT, secrétaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception du règlement numéro 283-4 de la municipalité de McMasterville.
- 96-057 26-01-96 Lettre de MONSIEUR ROBERT ARTHUR, directeur des services, SQDM DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant que les mesures et services aux entreprises situées dans les villes de Chambly et Carignan sont assurés par l'organisme.
- 96-058 26-01-96 Lettre de MADAME LISE HACHÉ, assis. greffière, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant le projet de règlement numéro 364-4 et copie certifiée conforme numéro 96-009.
- 96-059 29-01-96 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le projet de règlement numéro 845-50, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 96-060 29-01-96 Lettre de MADAME DANIELLE JOYAL, dir. gén., M.R.C. D'AUTRAY, demandant l'appui de la M.R.C. pour la création d'accès contrôlés pour motoneiges.
- 96-061 30-01-96 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS RENAULD, CMA, transmettant une étude relativement à la décentralisation proposée par le gouvernement du Québec.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

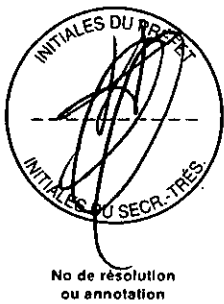
- 96-062 05-02-96 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant que le règlement de zonage numéro 1248-26-96 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter, conformément à la Loi.
- 96-063 05-02-96 Lettre de MADAME EVELYNE D'AVIGNON, insp. mun., ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la nomination de monsieur Jean-Pierre Déry à titre de représentant de la M.R.C. au conseil d'administration de la télévision communautaire.
- 96-064 05-02-96 Lettre de MONSIEUR YVAN TALBOT, secrétaire-trésorier, M.R.C. D'ACTON, transmettant copie d'une lettre adressée à madame Jacinthe B. Simard, présidente de l'U.M.R.C.Q., par monsieur Marcel Chagnon préfet de la M.R.C. portant sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole.
- 96-065 05-02-96 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, sec.-trés., M.R.C. LES MASKOUTAINS, transmettant le procès-verbal du bureau des délégués du 15 décembre 1995.
- 96-066 06-02-96 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JACQUES BEAUDOIN, directeur, M.A.M., adressée à MADAME GISELE COLETTE, sec.-trés., SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU relativement à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour 1997.
- 96-067 06-02-96 Lettre de MADAME LISE COURCELLES, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, transmettant une copie de l'avis publié à la Gazette officielle du Québec du 20 janvier 1996 relativement à la modification des limites municipales du Village de Saint-Denis.
- 96-068 06-02-96 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, présidente, HABITATIONS PAREL INC., transmettant la liste des dossiers remis à notre inspectrice, madame Chantal Brassard.
- 96-069 06-02-96 Lettre de MADAME LUCE DE BELLEFEUILLE, coordonnatrice, R.R.S.S.S. MONTÉRÉGIE, relativement au document de la consultation pour des modifications à la Loi sur les services de santé et les services sociaux.
- 96-070 06-02-96 Lettre de MADAME MANCE CLÉROUX, présidente du conseil d'administration, LES CENTRES JEUNESSE DE LA MONTÉRÉGIE, nous informant de la fusion légale de quatre établissements qui oeuvrent auprès des jeunes en difficulté.
- 96-071 06-02-96 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le projet de règlement numéro 1248-27-96, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 96-072 07-02-96 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal des séances des 15 et 22 novembre 1995.
- 96-073 07-02-96 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, relativement à la parution des divers avis publics de la ville.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 96-074 07-02-96 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART AVOCATS, nous transmettant copie de la lettre adressée à la ville de Carignan relativement à leur action contre la C.P.T.A.Q., le Procureur général du Québec et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 96-075 07-02-96 Copie conforme de la lettre de MADAME JACINTHE B. SIMARD, présidente, U.M.R.C.Q., adressée à MONSIEUR MARCEL CHAGNON, vice-président général de l'U.P.A., relativement au droit de produire.
- 96-076 09-02-96 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR SYLVAIN MESSIER et MADAME LYNN LEMAY, citoyens, OTTERBURN PARK, adressée à MONSIEUR JEAN TREMBLAY, dir. gén., OTTERBURN PARK, concernant une inondation survenue le 19 janvier 1996.
- 96-077 09-02-96 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, dir. gén., S.M.D., relativement à la prochaine assemblée du Conseil d'administration de la S.M.D., le vendredi 1^{er} mars 1996.
- 96-078 09-02-96 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE, dir. gén., S.M.D., transmettant les documents relatifs à la nouvelle version du fonds d'interventions régionales (FIR).
- 96-079 12-02-96 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., transmettant une invitation à la prochaine rencontre du Comité sous-régional Bas-Richelieu-Yamaska, le jeudi 22 février 1996, à 9 heures 30.
- 96-080 12-02-96 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., nous invitant à une conférence de presse de l'Académie des Grands Montérégiens, le lundi 26 février 1996, à 11 heures.
- 96-081 13-02-96 Lettre de MADAME MARIETTE BRÉNIEL, présidente, CRÉA RICHELIEU/ST-HYACINTHE, relativement à une journée d'échanges des partenaires du Créa.
- 96-082 13-02-96 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant de l'adoption des règlements numéros U-110-3 et U-120-31.
- 96-083 13-02-96 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les règlements numéros Z.15-1A-31 et C.15-2A-4, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 96-084 13-02-96 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, sec.-trés., M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant le règlement numéro 43, modifiant leur schéma d'aménagement.
- 96-085 13-02-96 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, sec.-trés., M.R.C. DE LAJEMMERAI, transmettant le règlement numéro 80, modifiant leur schéma d'aménagement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

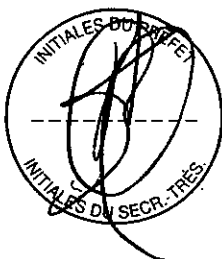
- 96-086 14-02-96 Lettre de MADAME CHANTAL D'AUTEUIL, dir. gén., CRE MONTÉRÉGIE, estimant que la campagne 96 de promotion et incitation au recyclage présentée par Nature Action Québec est essentielle puisqu'elle répond directement aux orientations de développement durable de la gestion des déchets en Montérégie.
- 96-087 14-02-96 Lettre de MADAME CLAIRE CÔTÉ, dir. gén., VILLE DE CARIGNAN, relativement à la nomination d'un représentant au sein du Comité consultatif d'aménagement, monsieur Jacques Renaud.
- 96-088 14-02-96 Copie conforme de la lettre de MADAME CLAIRE CÔTÉ, dir. gén., VILLE DE CARIGNAN, adressée à MONSIEUR ANDRÉ TRUDEAU, sous-ministre, M.A.M., concernant l'aide financière à la réfection des ponts et autres ouvrages.
- 96-089 15-02-96 Lettre de MONSIEUR MARCEL BÉLANGER, dir. de la vérification, S.H.Q., concernant la vérification des dossiers en 1996, pour les programmes PAD, PRIL, RéparAction et RénoVe.
- 96-090 16-02-96 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, sec.-trés., SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous informant de leur accord pour la mise sur pied de la Corporation Touristique de la Vallée du Richelieu.
- 96-091 16-02-96 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, sec.-trés., SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement numéro 91.03.02.95.
- 96-092 19-02-96 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, sec.-trés., M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 1996-26-T concernant l'Agence de mise en valeur de la forêt privée.
- 96-093 19-02-96 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR JEAN-PIERRE CHARBONNEAU, député, COMTÉ DE BORDUAS, adressée à MONSIEUR PIERRE BOURBONNAIS, maire, VILLE DE CHAMBLY, relativement à une corporation touristique autonome pour la Vallée du Richelieu.
- 96-094 19-02-96 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. HAUT-RICHELIEU, concernant le projet de schéma d'aménagement révisé désigné "Premier projet".
- 96-095 19-02-96 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant des résultats sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements numéros U-120-30 et U-130-15.
- 96-096 20-02-96 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant le règlement numéro 845-50, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



No de résolution
ou annulation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 96-097 20-02-96 Lettre de MONSIEUR ROBERT COURNOYER, sous-ministre adjoint à l'aménagement et aux relations extra-ministérielles, M.A.M., accusant réception de la demande de notre envoi relativement au document portant sur les objets de la révision du schéma d'aménagement.
- 96-098 21-02-96 Lettre de MONSIEUR JEAN PRÉVOST, préfet, M.R.C. DEUX-MONTAGNES, remerciant du soutien manifesté en appuyant sa candidature pour les élections des administrateurs issus des communautés et des M.R.C..
- 96-099 21-02-96 Lettre de MADAME FRANCYNE HÉBERT, sec.-trés., SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, transmettant les projets de règlements nos 277-96-P287-4, 277-96-P287-5 et 277-96-P287-6, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 96-100 22-02-96 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, sec.-trés., M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant le document portant sur les objets de la révision du schéma.
- 96-101 22-02-96 Lettre de Me ARMAND POUPART, jr, POUPART & POUPART AVOCATS, relativement aux réclamations en cours ou éventuelles au 31 décembre 1995.
- 96-102 22-02-96 Lettre de MONSIEUR BRUCE BROWN, m.d., R.R.S.S.S., transmettant le rapport intitulé : "Projet d'identification et de priorisation des sites dangereux du réseau routier numéroté en Montérégie : résumé et présentation des sites prioritaires".
- 96-103 22-02-96 Liste des membres du Bureau de délégués de la M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU.
- 96-104 23-02-96 Lettre de MADAME ANDRÉE P. BOUCHER, vice-présidente, UNION DES MUNICIPALITÉS DU QC, nous invitant à remplir un questionnaire afin de répondre au comité "Structures et services" ayant le mandat de développer un plan stratégique pour les années 1996 à 2001.
- 96-105 23-02-96 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, sec.-trés., M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant le projet de règlement numéro 46 règlement de contrôle intérimaire.
- 96-106 23-02-96 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant les avant-projets des règlements numéro U-120-32 et U-130-16.
- 96-107 23-02-96 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les projets de règlements numéros 820-6, 845-51, 845-52, 845-53, 845-54 et 845-55, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 96-108 26-02-96 Lettre de MADAME NICOLE RENÉ, présidente, OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE, transmettant des documents dans le cadre de la Semaine du français qui se déroulera du 18 au 22 mars 1996.



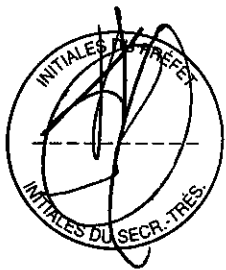
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 96-109 26-02-96 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le procès-verbal de la procédure d'enregistrement des règlements numéros Z.15-1A-31, C.15-2A-4 et 1603.
- 96-110 26-02-96 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement modificateur au règlement numéro 1245-00-92, le projet de règlement numéro 1245-01-96, conformément à l'article 130.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 96-111 26-02-96 Lettre de MADAME JOHANNE WHELAN, assistante-greffière, VILLE DE BOIS-DES-FILION, relativement à la nomination de monsieur Serge Ménard à titre de ministre d'État à la Métropole.
- 96-112 26-02-96 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ TRUDEAU, sous-ministre, M.A.M., accordant un nouveau délai pour adopter le document indiquant les objets de la révision du Schéma d'Aménagement, expirant le 1^{er} mai 1996.

PUBLICATIONS DU MOIS DE FÉVRIER 1996

Quorum	vol. 21, no. 1 février 1996
SQDM rapport annuel 1994-1995	
Muni-Express	février 1996
Gazette officielle du Québec	no. 5 31 janvier 1996
Inter Section Bulletin d'information et de liaison	no. 2 1995
L'informateur économique du BFDR	vol. 8, no. 1 15 janvier 1996
Scribe	vol. 5, no. 3
Gazette officielle du Québec	no. 6 7 février 1995
Gazette officielle du Québec	no. 7 14 février 1996
Répertoire législatif de l'Assemblée nationale	1995
Infrastructures Bulletin d'information du CERIU	vol. 3, no. 2 février 1996
Gazette officielle du Québec	no. 8 21 février 1996



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

Gazette officielle du Québec

Index
janvier - décembre 1995

Gazette du Canada - Partie I

Index trimestriel
du 1^{er} octobre au 31 décembre 1995

Contact Plus

no. 16
hiver 1996

Quorum

vol. 21, no. 2
mars 1996

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

96-03-055

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer # 96-03 du chèque #6131 au chèque #6180 pour un montant total de 80 438,79 \$, soit et est adopté tel que présenté dans le rapport proposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 6. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 1995

Monsieur Gérald Blais, comptable agréé, de la firme de vérificateurs G. Blais et Associés, dépose et commente les états financiers de la M.R.C. pour l'année 1995.

À la suite des échanges entre le vérificateur et les membres du Conseil, la résolution suivante est déposée :

96-03-056

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

ET RÉSOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, D'adopter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1995, tels que déposés par monsieur Gérald Blais, comptable agréé, de la firme G. Blais et Associés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

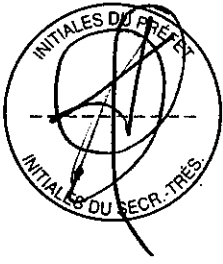
POINT 7. DEMANDES D'AVIS : RÉGLEMENTS D'EMPRUNTS

7.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlements d'emprunts numéros 1598 et 1599

Règlement d'emprunt numéro 1598

96-03-057

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;



No de résolution
ou annotation

96-03-057
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a transmis pour avis, au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1598 : "Portant sur la réalisation d'un terrain de soccer en périmètre urbain";

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 26 janvier 1996;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1598 "Portant sur la réalisation d'un terrain de soccer en périmètre urbain", puisque conforme au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement d'emprunt numéro 1599

96-03-058

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a transmis pour avis, au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 1599 : "Portant sur les travaux d'agrandissement du centre communautaire en périmètre urbain";

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a reçu ledit règlement d'emprunt en date du 26 janvier 1996;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement d'emprunt;

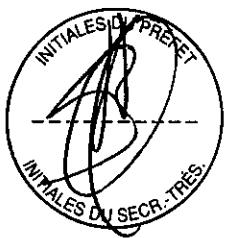
ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1599 : "Portant sur les travaux d'agrandissement du centre communautaire en périmètre urbain", puisque conforme au Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annulation

**POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 1996 DU COMITÉ
CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

96-03-059

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Jalbert
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 février 1996 du Comité consultatif d'aménagement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : PLANS ET RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

9.1 Ville de Carignan : règlement numéro 198-4 modifiant le plan d'urbanisme

96-03-060

ATTENDU QUE la ville de Carignan a adopté le règlement numéro 198-4;

ATTENDU QUE le règlement numéro 198-4 doit être approuvé par la M.R.C. pour entrer en vigueur;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 96-02-023, le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil de demander un avis à ses conseillers juridiques car les engagements découlant d'une approbation du règlement numéro 198-4 sont inconnus, notamment en ce qui concerne le développement d'une partie du périmètre d'urbanisation de la ville de St-Bruno-de-Montarville sans les services d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE le délai accordé à une M.R.C. par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour approuver ou désapprouver un règlement de modification de 120 jours

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE Me Armand Poupart soit et est mandaté pour préparer un avis indiquant quels pourraient être, pour la M.R.C., les engagements qui découleraient d'une approbation du règlement numéro 198-4 de la ville de Carignan, notamment en ce qui concerne le développement du périmètre d'urbanisation de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville contigu où les services d'aqueduc et d'égout sont requis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

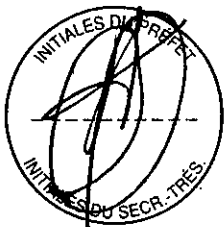
9.2 Ville de Saint-Basile-le-Grand : règlements numéros U-120-31 modifiant le règlement de zonage et U-110-3 modifiant le règlement de régie interne

Règlement numéro U-120-31

96-03-061

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-120-31 modifiant son règlement de zonage;



No de Résolution
ou annotation

96-03-061
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro U-120-31 modifiant le règlement de zonage de Saint-Basile-le-Grand doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-120-31, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 96-02-025, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-120-31 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Jalbert

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-120-31, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro U-110-3

96-03-062

ATTENDU QUE le règlement de régie générale de la ville de Saint-Basile-le-Grand est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté le règlement numéro U-110-3 modifiant son règlement de régie générale;

ATTENDU QUE le règlement numéro U-110-3 modifiant le règlement de régie générale de Saint-Basile-le-Grand doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro U-110-3, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 96-02-026, recommande au Conseil de l'approuver;

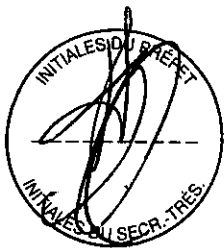
ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro U-110-3 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Plante
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro U-110-3, modifiant le règlement de régie générale de la ville de Saint-Basile-le-Grand, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

9.3 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlements numéros Z.15-1A-31 modifiant le règlement de zonage, C.15-2A-4 modifiant le règlement de construction et 1603 modifiant le règlement sur les P.I.I.A.

Règlement numéro Z.15-1A-31

96-03-063

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-31 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-31 modifiant le règlement de zonage de Saint-Bruno-de-Montarville doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-31, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 96-02-027, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-31 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-31, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro C.15-2A-4

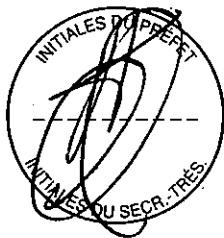
96-03-064

ATTENDU QUE le règlement de construction de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro C.15-2A-4 modifiant son règlement de construction;

ATTENDU QUE le règlement numéro C.15-2A-4 modifiant le règlement de construction de Saint-Bruno-de-Montarville doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro C.15-2A-4, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 96-02-028, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

96-03-064
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro C.15-2A-4 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Gilles Plante

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro C.15-2A-4, modifiant le règlement de construction de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 1603

96-03-065

ATTENDU QUE le règlement sur les P.I.I.A. de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro 1603 modifiant son règlement sur les P.I.I.A.;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1603 modifiant le règlement sur les P.I.I.A. de Saint-Bruno-de-Montarville doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 1603, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 96-02-029, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 1603 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur René Charette

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 1603, modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est approuvé.

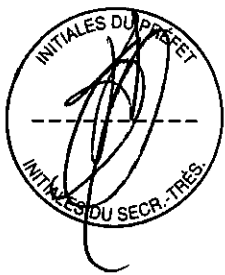
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 845-50 modifiant le règlement de zonage

96-03-066

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-50 modifiant son règlement de zonage;



No de résolution
ou annotation

96-03-066
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement numéro 845-50 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire doit être approuvé par la M.R.C. s'il est conforme au Schéma d'Aménagement ou désapprouvé dans le cas contraire;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 845-50, le Comité consultatif d'aménagement, par la résolution numéro 96-02-030, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 845-50 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau
APPUYÉ PAR Monsieur André Choinière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 845-50, modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire, soit et est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 10. PANNEAUX RÉCLAMES : DEMANDE DE
MODIFICATION DU SCHEMA**

96-03-067

ATTENDU QUE le Conseil a demandé au Comité consultatif d'aménagement d'évaluer l'opportunité de modifier le Schéma d'Aménagement pour que les municipalités puissent permettre l'installation de panneaux réclames sur leur territoire;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, par sa résolution numéro 96-02-031, ne recommande pas au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement, pour permettre les panneaux réclames, car la réflexion à venir au sujet de l'affichage, dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement, pourrait être compromise;

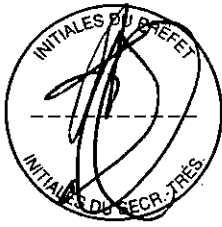
ATTENDU QUE le Conseil se dit conscient des impacts possibles sur le processus de révision mais qu'il importe aussi de tenir compte des besoins actuels des municipalités

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. demande au Comité consultatif d'aménagement de passer outre aux préoccupations d'impacts potentiels sur le processus de révision, pour réévaluer l'opportunité de modifier le Schéma d'Aménagement de façon à ce que les municipalités puissent permettre l'implantation de panneaux réclames.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

96-03-068

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

10.1 Modification au Schéma d'Aménagement : recommandation du Comité consultatif d'aménagement

ATTENDU QUE la M.R.C. a modifié son Schéma d'Aménagement par le règlement numéro 14-5-1;

ATTENDU QUE le règlement numéro 14-5-1 renferme des dispositions permettant aux municipalités de confirmer des usages existants en zone agricole, à la date d'entrée en vigueur du Schéma;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, par sa résolution numéro 96-02-033, recommande au Conseil de modifier le Schéma d'Aménagement de façon à ce que les mesures d'exception, concernant les usages existants en zone agricole, soient applicables en fonction de la date d'entrée en vigueur de la modification plutôt qu'en fonction de la date d'entrée en vigueur du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le Schéma d'Aménagement soit modifié conformément à la recommandation du Comité consultatif d'aménagement dans sa résolution numéro 96-02-033.

QU'un projet de règlement à cet effet soit préparé et présenté aux membres du Conseil à une séance ultérieure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 11. NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE
CARIGNAN AU SEIN DU C.C.A.**

96-03-069

ATTENDU QUE la ville de Carignan a désigné monsieur Jacques Renaud, urbaniste, à titre de représentant de la ville au sein du Comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QUE toute nomination au sein du Comité doit être entérinée par le Conseil de la M.R.C.

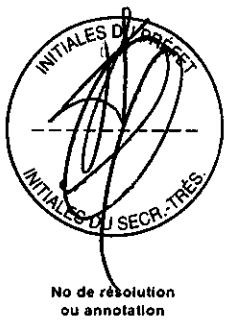
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon
APPUYÉE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU DE nommer monsieur Jacques Renaud, urbaniste, à titre de représentant de la ville de Carignan au sein du Comité consultatif d'aménagement de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

QUE monsieur Serge Dauray, conseiller municipal, agisse à titre de substitut au sein dudit comité advenant l'absence du représentant de la ville de Carignan.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 12. S.A.J.E. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

96-03-070

ATTENDU QUE le S.A.J.E. de La Vallée du Richelieu a été constitué en 1985;

ATTENDU QU' en 1990, le S.A.J.E. a été intégré à la Corporation de développement économique de Chambly;

ATTENDU QUE suite à des modifications du statut de la Corporation de développement de Chambly, le S.A.J.E. de La Vallée du Richelieu se doit d'être constitué en organisme autonome;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu d'être représentée au sein du conseil d'administration

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU DE nommer messieurs Frédéric Trépanier, préfet, Pierre Bourbonnais, maire, et Pierre Bélanger, directeur général, à titre de représentants de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du conseil d'administration du S.A.J.E. de La Vallée du Richelieu.

QUE la participation de représentants de la M.R.C. au sein du conseil d'administration du S.A.J.E. ne crée aucun engagement financier de la part de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 13. CAMPAGNE DE PROMOTION ET DE SENSIBILISATION
AU RECYCLAGE**

96-03-071

ATTENDU QUE la Commission régionale sur la gestion des déchets recommande au Conseil, dans son second rapport d'étape, de minimiser le contenu du sac vert;

ATTENDU QU'à cet effet, la Commission propose, entre autres moyens d'action, de sensibiliser davantage la population au recyclage;

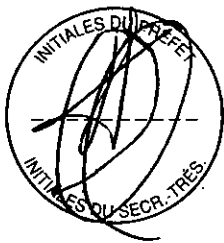
ATTENDU QUE Nature-Action a déposé au Conseil un projet visant à réaliser une campagne de promotion et de sensibilisation au recyclage;

ATTENDU QU'un tel projet nécessite la participation financière de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon
APPUYÉE PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU D'adhérer à la campagne de promotion et de sensibilisation au recyclage telle que proposée par Nature-Action.



No de résolution
ou annotation

96-03-071
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

QUE la participation financière de la M.R.C. soit d'un maximum de 60 000,00 \$, soit le montant déjà souscrit par les treize (13) municipalités participantes à l'entente sur la gestion des déchets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 14. CRÉATION D'UNE SOLIDE : ADOPTION DU
RÈGLEMENT RELATIF À LA PARTICIPATION À UN
FONDS D'INVESTISSEMENT**

96-03-072

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la M.R.C. de s'impliquer dans le développement économique de son territoire;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 96-02-044, la M.R.C. a manifesté ses intentions pour la constitution d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE);

ATTENDU QUE la M.R.C. désire par conséquent se prévaloir des articles 688.5 et 688.6 du Code municipal et souhaite ainsi contribuer financièrement à un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement et qui sont situées sur le territoire de la M.R.C.;

ATTENDU QUE ce fonds doit être administré par la "SOLIDE de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu", organisme à but non lucratif constitué à cette fin en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38);

ATTENDU QUE l'organisme la "SOLIDE de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu" a été agréé par le ministre des Affaires municipales conformément à la Loi;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par monsieur Pierre Bourbonnais à la séance ordinaire du 1^{er} février 1996

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon
APPUYÉE PAR Monsieur Pierre Bourbonnais**

ET RÉSOLU QUE le règlement pour la participation à un fonds d'investissement soit et est adopté, à savoir :

ARTICLE 1 :

Le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu contribue, sous forme de prêt sans intérêt, pour un montant de 25 000,00 \$, au fonds d'investissement administré par la "SOLIDE de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu".

ARTICLE 2 :

Cette contribution sera versée en totalité dès la première année.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

96-03-073

ATTENDU QUE par la résolution numéro 96-02-044, le Conseil a décidé de procéder à la création d'une SOLIDE;

ATTENDU QUE la M.R.C. a complété ses démarches afin de rassembler un montant de 150 000,00 \$ à titre de contribution du milieu;

ATTENDU QUE conséquemment la M.R.C. peut bénéficier d'une somme de 100 000,00 \$ du Secrétariat au développement des régions, mis à la disposition de la M.R.C. dans le cadre du Fonds d'investissement local;

ATTENDU QU'à cet effet, il est nécessaire de signer un protocole d'entente avec le Secrétariat au développement des régions

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur André-Guy Trudeau

ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente avec le Secrétariat au développement des régions relativement à l'obtention d'une somme de 100 000,00 \$, dans le cadre du Fonds d'intervention local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**POINT 15. CONSULTATION DU B.A.P.E. : GESTION DURABLE ET
RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

96-03-074

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement a préparé un document indiquant les orientations nationales qu'il pourrait retenir en matière de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ces orientations peuvent avoir des répercussions pour les municipalités de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le B.A.P.E. tiendra des audiences publiques à ce sujet;

ATTENDU QU'il est opportun pour la M.R.C. de se positionner dans ce dossier

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon
APPUYÉE PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

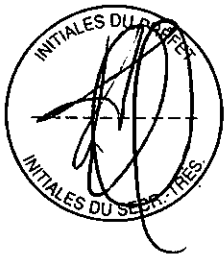
ET RÉSOLU QUE la Commission régionale sur la gestion des déchets soit et est mandatée pour élaborer un projet de mémoire à soumettre au B.A.P.E. dans le cadre des audiences publiques sur les orientations et propositions du ministère de l'Environnement sur la gestion durable et responsable des matières résiduelles.

ADOPTÉ À L'UNANIAMITÉ

15.1 Mise en place du ministère d'État à la Métropole

96-03-075

ATTENDU QUE la récente mise en place du ministère d'État à la Métropole;



No de résolution
ou annotation

96-03-075
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'il est urgent de prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que le Grand Montréal puisse jouer son rôle de moteur de l'économie québécoise;

ATTENDU QU'il faut faire preuve de prudence vu l'ampleur du défi à relever et la complexité des dossiers;

ATTENDU QUE lesdits dossiers touchent notamment les aspects fiscaux, l'aménagement du territoire et le transport

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU DE requérir des représentants du gouvernement du Québec la reconnaissance aux municipalités de banlieue dont celles de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, en leur permettant de présenter le point de vue de leurs citoyennes et citoyens sur différents problèmes tels que l'article 45 de la Loi du travail, la décentralisation, la fiscalité et les allègements des contrôles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 17. DIVERS

Aucun autre sujet n'est discuté à ce point.

POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Andrée Garon
APPUYÉE PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 41.

Bernard Roy
secrétaire de la séance

Frédéric Trépanier
préfet

96-03-076



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**